



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2023 - 26		
Avis direct (expert délégué) Date : 14 juin 2023	Objet : Animation sites Natura 2000 Forêt Domaniale de la Harth – Suivi amphibiens – Agence Etudes ONF	Avis : favorable

Contexte

Dans le cadre de l'animation 2023 de la ZPS Forêt Domaniale de la Harth, l'Agence Etudes Office National des Forêts Grand Est prévoit le suivi de plusieurs points d'eau identifiés en 2022. Ce suivi vise à mesurer l'évolution des habitats potentiels pour les amphibiens de la ZPS et en particulier ceux du Sonneur à ventre jaune présent sur cette dernière.

Les sites prospectés seront constitués de :

- sites « historiques » de présence d'espèces à enjeux (sonneur à ventre jaune, triton crêté, le triton ponctué).
- des sites dans lesquels la lame d'eau est suffisante pour l'accueil et la reproduction des amphibiens en concurrence avec la pression des sangliers
- des sites en eau toute l'année

La demande de dérogation concerne la capture avec relâcher des espèces suivantes :

- Triton ponctué – *Lissotriton vulgaris*
- Triton palmé – *Lissotriton helveticus*
- Triton crêté – *Triturus cristatus*
- Triton alpestre – *Ichtyosaura alpestris*
- Sonneur à ventre jaune – *Bombina variegata*

Le suivi sera basé sur un protocole "pop amphibiens" simplifié. Les captures se feront si nécessaire à l'épuisette depuis les berges. Si la turbidité des points d'eau est trop importante, les bénéficiaires poseront des nasses en soirée disposant d'un système de flottabilité et qui seront relevées 2 à 3h après leur pose.

Les intervenants (Gaël Fellet et Stéphane Oger) disposent des compétences pour mener à bien ce type d'opération.

Un protocole de désinfection est mis en œuvre (Virkon) pour lutter contre les risques de Chytridiomycose.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?
- L'opération remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'amphibiens concernés?

Supports de réflexion

cerfa n°13616*01
Note explicative

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées

Les objectifs et les protocoles sont simples et clairs, allant vers une meilleure identification des populations d'amphibiens des sites de la Hardt, mais aussi permettant d'éclairer l'impact du sanglier sur les habitats de ces espèces. Il serait d'ailleurs intéressant pour le CSRPN d'avoir les résultats de ces suivis et de connaître le pourcentage de milieux favorables particulièrement impacté. Il est juste dommage que ne soient pas précisés la méthodologie et le matériel des inventaires potentiels à la nasse.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé, expert délégué,
président de la commission dérogation
espèces protégées du CSRPN Grand
Est

